

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2014201300

Dossier numéro : 2014-02-13/17

Titre

13 FEVRIER 2014. - Extrait de l'arrêt n° 29/2014 du 13 février 2014 - (Numéro du rôle : 5623) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 27-03-2014 page : 26783

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause: le recours en annulation des articles 7 à 9 du décret de la Région wallonne du 17 juillet 2008 relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général, introduit par Jean-Luc Abad Gonzalez et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

annule les articles 7 à 9 du décret de la Région wallonne du 17 juillet 2008 relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général.